

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE VENDREDI 24 FEVRIER 2023

Présents : DAIRE Christian, BALADE Jean-François, BERRON Jean-Luc, BOUCAU Jean-René, BOUCAU Marie-Claude, CATTANEO Jacques, DESCLAUX Nadège (à partir de 19h05), DOUMERC Marjorie, DUBOS Jean-Pierre, FAVIER Jacques, JEANSON Claire, LAMARQUE Bernard, MALEPLATE-JANUARD Laurie, MARTAIL Sonia, NORGUET Nadine, RATEAU Christian, SESE-DUVILLE Dominique, SOUPERBAT Danielle, VERVOUX-CARREYRE Emeline - **Excusés** : M. CHRETIEN (pouvoir à M. FAVIER), M. PINAUD (pouvoir à Mme BOUCAU), FUMEY Wilfrid, SEDANO Bernadette - **Secrétaire** : Mme SESE-DUVILLE

Présents : 18

Votants : 20 en début de séance

I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JANVIER 2023

II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

> 2023-02-1 : Extension du groupe scolaire - Demande auprès du Département de la Gironde d'engager une procédure contractuelle qui peut prendre la forme soit d'un Programme d'Ecole Contractualisé – PEC ou d'une Convention d'Aménagement d'Ecole – CAE

> 2023-02-2 : Convention de servitude de passage d'une ligne souterraine avec le SDEEG à « Gavach »

> 2023-02-3 : Tableau des effectifs : ouverture d'un poste d'adjoint technique (28/35^{ème}) et fermeture d'un poste d'agent de maîtrise principal, à compter du 1^{er} mars 2023

> 2023-02-4 : Tour de la CdC du Sud-Gironde, subvention à l'association du « Guidon Macarien »

III : INFORMATIONS

1 > DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours et retour sur les DIA laissées en suspens lors du dernier conseil municipal

2 > Présentation du compte rendu de la Commission Agenda 21 du 30 janvier 2023 par M. BOUCAU

3 > Présentation du bilan d'activité 2022 du Service Urbanisme par M. FAVIER

4 > Dénomination de la résidence de logements d'urgence au 3 bis Rue de l'église

IV : QUESTIONS DIVERSES

ORDRE DU JOUR :

I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JANVIER 2023

Après lecture, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents à la séance.

II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

> 2023-02-1 : ACCOMPAGNEMENT POUR LA RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE

M. le Maire rappelle la réunion du Groupe de travail « Extension du groupe scolaire » organisée Mercredi 8 février 2023 à 18h30 pour lancer la réflexion de l'extension du Groupe scolaire G. Brassens, au vu du constat de l'accroissement des effectifs scolaires et périscolaires, lié au développement urbain actuel soutenu et qui sera renforcé dans les prochaines années.

Il rappelle également que la commune de Toulence avait bénéficié du soutien du Département de la Gironde en 2017 au travers d'une Convention d'Aménagement d'Ecole aux fins d'agrandir le groupe scolaire Georges Brassens de TOULENNE (+ 3 nouvelles classes, de sanitaires, d'une galerie de liaison, d'un préau, de locaux de rangement, d'aménagement de la plonge).

Ce dernier accueille à ce jour près de 280 enfants (90 maternelles et 190 élémentaires) répartis en 11 classes (3 maternelles, 7 élémentaires et 1 ULIS). Cet effectif a fortement augmenté à la rentrée 2022-2023 du fait de l'arrivée sur la commune de nouveaux habitants entrant dans leurs nouvelles résidences (pour information, 59 PC délivrés en 2020 / 2021), ainsi que du fort dynamisme des rotations sur le parc locatif qui représente près de 45% des logements situés sur la commune.

Cette nouvelle population contribue également aux nouveaux besoins en accueil périscolaire (APS), la fréquentation de la structure communale ayant connu une forte hausse cette année, en effectif et en amplitude horaire d'utilisation du service.

En parallèle, le développement urbain (et démographique) de la commune se poursuit : 14 PC (pour création de logements) ont été délivrés en 2022. Ce rythme soutenu de constructions conduit l'équipe municipale et l'IEN à réfléchir sur l'ouverture d'une nouvelle classe de maternelles à la rentrée 2023-2024, plus de 300 élèves étant attendus. La réponse officielle de l'IEN devrait être donnée le 2 mars prochain.

L'aire d'accueil des gens du voyage située sur la commune doit également se doter très prochainement de 10 logements afin d'accompagner la sédentarisation de familles, dont les enfants vont venir fréquenter l'école communale. Cette tendance va se renforcer dans les années à venir du fait de la désignation de la ville de Langon et de la commune de Toulence comme Pôle Urbain en Sud-Gironde au sein du Scot et de la mise en œuvre des nouvelles orientations du PLUi qui prévoient la construction d'ici 10 ans de plus de 300 logements sur le territoire communal. 2 permis d'aménager (65 logements au total) viennent d'être déposés ces derniers jours en mairie.

L'équipe municipale de Toulence constate donc dès à présent la nécessité de faire évoluer le groupe scolaire communal aux fins d'accueillir les enfants de ces nouveaux arrivants, du fait de la saturation actuelle des locaux scolaires et périscolaires. Ce développement devra tenir compte d'un foncier disponible contraint sur l'enceinte scolaire. Une attention toute particulière sera à apporter à la sécurisation des accès de l'école, aux circulations douces et aux stationnements à ses abords. A minima, l'installation de 2 salles préfabriquées (1 classe et 1 salle APS) semble être obligée pour la rentrée scolaire 2023-2024 ou la suivante, en attendant la construction de 2 à 3 classes supplémentaires (aménagement en R+1 ?), d'une grande salle modulaire pour l'APS avec sanitaires, d'une extension de la salle du restaurant scolaire, de la création d'une nouvelle salle pour les enseignants, de la rénovation des cours et du renforcement de l'isolation des anciens bâtiments.

Cette restructuration du groupe scolaire sera l'occasion d'étudier la mise en œuvre de nouvelles sources d'économies d'énergies (renforcement de l'isolation, photovoltaïque ou autres) au travers d'une réflexion engagée avec le SDEEG, mais également de réduire les ilots de chaleur en réaménageant les cours.

Actant ces éléments, les services du Département de la Gironde ont été sollicités. Un premier échange a eu lieu mercredi 22 février en visioconférence afin d'exprimer notre besoin d'accompagnement dans la définition du projet et de bénéficier d'un appui dans sa conduite. La réalisation d'une étude préalable, avec l'assistance du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), est donc rendue indispensable dans les meilleurs délais afin d'étudier à moyen et long terme les besoins du groupe scolaire, ses capacités et ses modalités de développement. Le cabinet d'études sélectionné sera accompagné de la mise en place d'un comité de pilotage regroupant les expertises des services du Département, du CAUE, de Gironde Ressources, du CRD, ainsi que les connaissances de l'équipe municipale (élus et personnel), de la directrice de l'école et de l'IEN, ainsi que des parents d'élèves.

Au vu des conclusions de celle-ci, sera organisée la consultation de maîtres d'œuvre (architectes). En fonction de la détermination du nombre d'unités pédagogiques (UP) devant être créées ou aménagées, la commune de Toulence pourra faire acte de candidature pour intégrer une nouvelle fois un dispositif de restructuration du pôle éducatif proposé par le Département de la Gironde, certainement au travers d'une Convention d'Aménagement d'Ecole (CAE). Sont éligibles à une CAE, les études préalables, les travaux divers de construction ou restructuration lourde, l'équipement mobilier des unités pédagogiques, les travaux de construction et ou restructuration du restaurant scolaire et son équipement, l'informatisation du pôle éducatif (dans la limite de 3 classes). Cette aide contractuelle est fixée sur 4 années maximum et permet d'obtenir un financement de 50% de 55.000 € / UP. L'étude préalable est subventionnée par le Département au taux 50% (+ CDS de 1,2) dans la limite de 15.000 €. Le prix de l'étude est estimé entre 25.000 et 30.000 € HT. L'aide du Département serait d'environ 9.000 €. L'autofinancement communal serait alors entre 16.000 et 21.000 €. Toutefois, cette demande de subvention doit être déposée avant le 30 avril pour bénéficier d'un financement en 2023.

A cette fin, le CAUE a proposé en cette fin de semaine un cahier des charges, validé par le Département, pour aider la commune à choisir un bureau d'études. La consultation sous forme de marché à procédure adaptée pourrait être lancée dès le 1^{er} mars, en mentionnant une date limite de remise des offres au 30 mars en vue d'une ouverture et d'une analyse des offres en présence du CAUE le 31 mars prochain.

Si les conditions le permettent, le conseil municipal du 7 avril serait alors appelé à délibérer pour solliciter l'aide financière du Département, après avoir approuvé le choix du prestataire, et mentionnant le plan de financement de cette étude préalable à la restructuration du pôle éducatif.

M. LAMARQUE obtient confirmation que le projet d'agrandissement sera défini par le bureau d'études avec le comité de pilotage, en tenant compte des constructions futures. Pour M. le Maire, il est nécessaire de choisir assez rapidement le bureau d'études qui définira le besoin et adaptera le projet aux contraintes spatiales. M. LAMARQUE partage l'approche de ce dossier sous cette forme.

M. le Maire confirme à Mme SOUPERBAT que le choix du maître d'œuvre de l'opération (architecte) fera l'objet d'un appel d'offres, en fonction du cahier des charges défini par le bureau d'études. Elle appelle à ne pas trop se restreindre, et à penser sur les 10 prochaines années, en associant l'équipe pédagogique et le personnel de l'école. M. BOUCAU indique que cela est bien prévu.

M. le Maire demande à ce que la location de salles préfabriquées soit déjà étudiée pour faire face à un accroissement rapide des effectifs, et à bien choisir leur emplacement pour éviter qu'elles ne gênent la suite du programme. Pour M. LAMARQUE, cette restructuration du groupe scolaire est un très gros projet pour la commune, il faudra faire certainement des impasses sur d'autres budgets d'investissement, être modeste afin de limiter les incidences sur l'endettement de la commune.

M. le Maire confirme à M. BALADE que le bureau d'études devra également étudier les stationnements aux abords du groupe scolaire, ainsi que les accès et les cheminements doux.

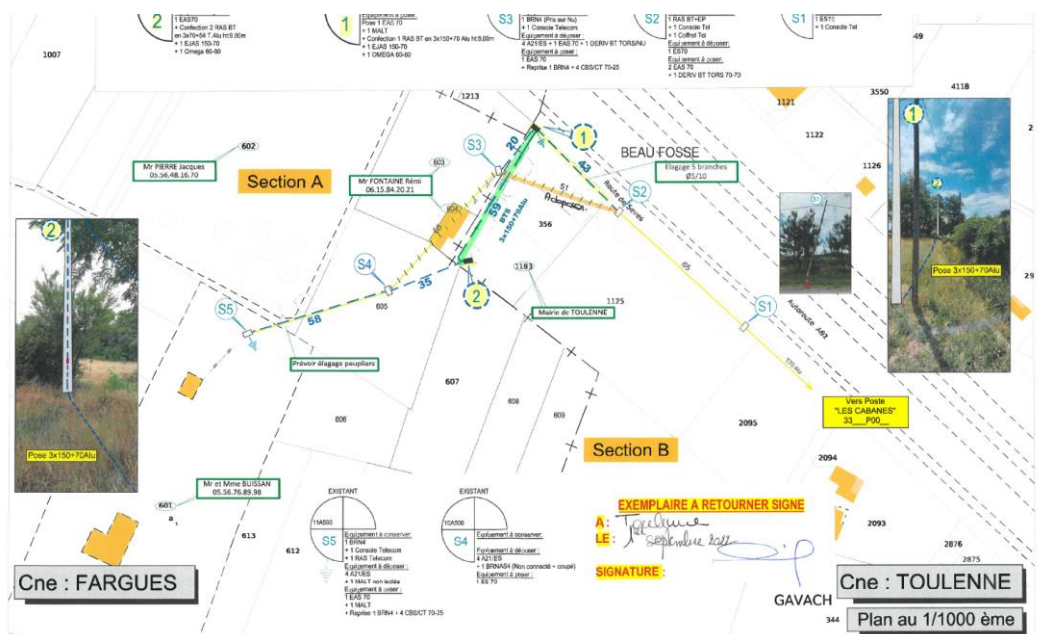
Après avoir entendu M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- confirme la nécessité de lancer une réflexion sur la restructuration du groupe scolaire G. Brassens, à la suite du constat de son sous-dimensionnement face au développement démographique communal ;
- décide de faire part de son intention au Département d'entrer dans la procédure de « restructuration de son pôle éducatif » préalablement au dépôt de sa demande d'aide départementale, la réalisation d'une étude préalable associant les services départementaux étant obligatoire dans le cadre d'une CAE ;
- de solliciter les divers services du Département de la Gironde pour nous accompagner sur ce projet ;
- autorise M. le Maire à lancer la procédure de consultation de cabinets d'études.

> 2023-02-2 : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL ENERGIES ET ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE - SECURISATION BT POSTE LES CABANNES

M. le Maire indique que les travaux réalisés par le Syndicat départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG) au lieudit « Gavach » ont occasionnés le passage d'une ligne souterraine sur la parcelle cadastrée section B n°1183 appartenant à la Commune. M. le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée afin de signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant à la servitude accordée au SDEEG.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise M. le Maire à signer l'acte authentique en la forme administrative régularisant la servitude accordée au SDEEG.



> 2023-02-3 : OUVERTURE AU 1^{er} MARS 2023 D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL ET FERMETURE D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

M. le Maire informe les élus de la proposition de la « Commission Personnel » réunie le 9 février 2023 d'ouvrir à compter du 1^{er} mars 2023 un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (28/35^{ème}) au tableau des effectifs du personnel communal, en vue de recruter un agent contractuel (Mme Alexia ROYERE) déjà en poste depuis novembre 2018, répondant aux besoins de fonctionnement des services communaux de l'école G. Brassens. Considérant la qualité du service rendu par cet agent dans ses fonctions, M. le Maire propose au conseil municipal de donner une suite favorable à cette nomination à compter du 1^{er} mars 2023 sur le grade d'adjoint technique territorial, à temps non complet.

Il précise que ce besoin pourrait évoluer à la prochaine rentrée scolaire et les missions confiées à cet agent, augmentées. En ce cas, il sera proposé de revoir la quotité horaire de ce poste.

En outre, M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que Mme Bernadette ANTOLINEZ, occupant les fonctions de second de cuisine sur un grade d'agent de maîtrise principal à temps complet, a demandé à faire jouer ses droits à la retraite pour carrière longue à compter du 1^{er} mars 2023. Il propose donc de fermer ce poste à cette date et de le retirer du tableau des effectifs.

Mme Nadège DESCLAUX arrive en séance à 19h05 et prend part au vote (19 présents / 21 votants).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (28/35^{ème}) pour répondre aux besoins des services communaux de l'école G. Brassens ;

Considérant la demande de départ à la retraite de Mme Bernadette ANTOLINEZ, agent de maîtrise principal, à compter du 1^{er} mars 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- décide, à compter du 1^{er} mars 2023, l'ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (28/35^{ème}) et la fermeture d'un poste d'agent de maîtrise principal.
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
- modifie en conséquence le tableau des effectifs municipaux.
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

> 2023-02-4 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION GUIDON MACARIEN - TOUR DE LA CDC 2023

M. le Maire indique que dans le cadre de l'organisation de l'épreuve Tour de la CDC du Sud-Gironde, une subvention de 200,00 € (deux cents euros) doit être versée par les communes afin de financer l'évènement. Pour ne pas mettre en difficulté l'association en charge de l'organisation, il est proposé de voter cette subvention en amont du vote du budget 2023, et devra être intégrée budgétairement au vote du budget primitif de 2023. Pour cette première année, il est proposé de verser cette subvention à l'association du GUIDON MACARIEN, car l'association des communes de la CDC n'aura pas encore fait l'objet d'une publication au Journal Officiel. Afin de suivre le suivi des subventions des communes, un élu de la CDC sera désigné. Après avoir entendu, M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de valider cette subvention. M. le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération. Les crédits budgétaires seront prévus au budget 2023.

III : INFORMATIONS

1 > DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours

N° 2023-TOUL-02 Mrs. HORAND vendent une maison d'habitation, cadastrée section B1419, sise 9 allée des Acacias, d'une superficie totale de 1 141 m² au prix de 265 000 €.

N° 2023-TOUL-03 M. et Mme DEROCLE vendent une maison d'habitation, cadastrée section A553-554, sise 32 rue de l'Eglise sur un terrain d'une superficie totale de 764 m² au prix de 400 000 €.

N° 2023-TOUL-04 M. et Mme LAVINAY vendent une maison d'habitation, cadastrée section B3539, sise 47 Bis route de Landiras sur un terrain d'une superficie totale de 388 m² au prix de 230 000 €.

N° 2023-TOUL-05 M. et Mme GAINON vendent une maison d'habitation, cadastrée section B822, sise 4 allée du Petit Parc sur un terrain d'une superficie totale de 940 m² au prix de 147 500 €, s'agissant d'un appartement de type T3 de 63,05 m² et de 2 parkings.

Le Conseil Municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2 > Compte rendu de la Commission Agenda 21 du 30 janvier 2023 par M. BOUCAU

Ce document ayant été transmis au préalable aux conseillers municipaux, M. BOUCAU invite les élus à le questionner sur les actions menées depuis plus de 10 ans ou prévues par la Commission en 2023.

Il rappelle que la journée de « Nettoyage de printemps » sera reconduite le samedi 10 juin 2023.

M. CATTANEO demande à ce que la communication des actions réalisées soit plus soutenue dans la presse locale. M. le Maire confirme cette nécessité de mettre en valeur les actions réalisées, le cas échéant en convoquant la presse lors de certaines opérations. M. BOUCAU donne l'exemple de la plantation des arbres au bois communal avec les élèves de l'école communale ; la presse sera conviée (lundi 15 mai) lors de la pose des plaques portant dénomination des espèces.

M. LAMARQUE souhaite revenir sur l'utilisation des rejets de la station d'épuration du SIAFLT. 2.500 m³ d'eau sont rejetés chaque jour à la Garonne. La réutilisation des eaux épurées sera certainement possible un jour, on en parle de plus en plus en fonction des restrictions d'eau. Il est favorable à ce projet, mais a encore des réserves sur la manière d'utiliser ces eaux (pas pour arroser les pelouses...). Effectivement, à ce jour, les normes de conformité pour les rejets ne sont pas compatibles avec du maraichage. Elles doivent cependant évoluer, en accompagnement des techniques de traitement (avec UV...) pour optimiser sa réutilisation, pour la réutiliser pour en faire quelques choses d'utile.

Compte rendu de la Commission Agenda 21 du 30 janvier 2023

○ **Point sur les actions 2022,**

- I / Poursuite des actions engagées les années précédentes :

● **Information et sensibilisation au développement durable :**

➤ Rédaction d'articles sur le bulletin communal et sur le site internet concernant les économies d'eau et d'énergie, les alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires.

➤ Articles à renouveler en incluant d'autres thèmes : broyage végétaux et utilisation du broyat, mise en place éclairage LED : certains thèmes ont été traités (éclairage LED, économies d'énergie, ...)

➤ Conférence à organiser autour des thèmes développement durable (changement climatique, autoconsommation électrique...):

➤ Conférence à organiser avec la commission culture. Choix du thème et des intervenants à réaliser, ainsi qu'un budget à prévoir ~ 500 € : à ce jour pas d'intervenant trouvé/cherché. Thèmes proposés : moustiques : préventions, explications sur les possibilités (nichoirs à chauve-souris, pourquoi pulvérisations ou non...) ; le changement climatique, envisager l'ADEME, conseils sur la climatisation...

● **Entretien des espaces enherbés :**

➤ A la suite de l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires : le bilan des solutions mises en application a été réalisé : entretien mécanique de certains espaces (trottoirs) avec matériel spécifique (réciprocateurs, brosses rotatives), désherbage chimique avec utilisation de vinaigre (acide acétique), désherbage thermique avec appareil « ripagreen » : pas de solution « miracle » mais mix de certaines avec augmentation temps agents.

➤ Constitution d'un groupe de réflexion sur la thématique de l'aménagement des trottoirs, du stationnement et de la circulation : groupe constitué, en attente de la mise en « route » ... A relancer en 2023.

● **Economies d'énergie :**

➤ Reprise des propositions de l'étude du SDEEG et ciblage des actions réalisables (critères de choix par ex. coût/bénéfice) : parmi les actions préconisées, les moins onéreuses ont été réalisées, il reste maintenant les plus lourdes (type isolation de bâtiment, rénovation système de chauffage) : après la rénovation du chauffage du groupe scolaire, l'isolation de la coursive de l'école vient d'être réalisée.

➤ Les économies de chauffage de l'école sont estimées à 7% pour l'hiver 2021. L'isolation de la coursive a été réalisée en 2022 ainsi que l'isolation de la toiture mairie. La réfection et l'isolation du dojo au complexe sportif devraient l'être en 2023.

- L'éclairage public est équipé à 100% en LED : après étude sur la faisabilité de coupure ou de baisse de l'éclairage public, à certaines heures, le choix a été fait de programmer une baisse à 50 ou 85% selon les lieux. Dans les bâtiments publics, le passage à l'éclairage par LED se poursuit.
- **Education des enfants aux gestes éco citoyens :**
 - Poursuite de l'action compostage et test du compostage de déchets organiques du restaurant scolaire.
 - Des problèmes de nuisances olfactives et de manutention sont apparus ; poursuite de l'action avec changement de process (contenants plus petits, tous les 2 jours et changement de site : Jean Blanc). Pistes à envisager avec le Sictom (méthanisation, ramassage regroupé avec d'autres collectivités pour compostage mécanisé...)
 - Poursuite de l'action éducative engagée pour éviter le gaspillage des repas au restaurant scolaire.
- **Actualités de l'Agenda 21** sur le site internet : actualisation d'informations sur l'interdiction des produits phytosanitaire et autres pratiques. Apports d'informations relatives à l'économie sociale et solidaire.
 - D'autres informations pourraient concerner les projets comme le magasin coopératif à Langon, la recyclerie, la ressourcerie au Sictom : à poursuivre....
- **Cheminements doux** sur la commune : suivi des projets de lotissements (Gaubert) devant intégrer des cheminements doux et extension du réseau existant : « Menjots ». Participation à l'étude sur les mobilités dans la zone Langon Toulennaise et au schéma d'aménagement RD 1113 traversée complète de la commune. Intégration dans les différentes OAP du PLUi.
 - Action à poursuivre et à intégrer dans le futur schéma de circulation.
 - Réalisation du chemin des Menjots en 2023
- **Espaces verts** : lors d'abattages ou de coupes sanitaires, pour chaque arbre coupé et/ou mort remplacement par 2 arbres plantés, à réaliser sur les parcelles coupées & le bois communal en étant vigilant sur les espèces adaptées au changement climatique :
 - Remplacement des arbres coupés ou morts : cour école maternelle & primaire. Au bois communal, les acacias morts ou dépérissant, côté allée du bois, sont remplacés par d'autres essences ainsi que ceux coupés aux bois de « Jean Blanc » & « Bajolles ». Projet renouvelé avec les enfants de l'école : 12 arbres : 1/classe lundi 23 janvier matin. Total d'arbres plantés en janvier 2023 ~ 80.
- **Lutte contre les frelons asiatiques** : sensibilisation (bulletin communal et distribution de pièges par le secrétariat et le policier municipal.
 - Relance par articles dans le bulletin et sur le site internet dès février 2023 avant la période de reproduction des frelons. Pièges à disposition au secrétariat, voir le stock et prévoir commande si besoin.
- **Diminution/valorisation des déchets** : développer l'information sur les méthodes permettant la diminution de déchets. Diffusion des plaquettes d'information du SICTOM + articles. Valorisation des coupes et tailles par broyage puis paillage/compostage avec l'achat d'un broyeur pour la commune.
 - Ramassage des déchets verts toute l'année le jeudi tous les 15 jours
 - Mise à disposition d'un broyeur pour les particuliers par le SICTOM.
 - Expérimentation sur la commune du ramassage porte à porte tous les 15 jours des bacs jaunes (papiers, emballages métalliques & plastiques, avec suppression des PAV correspondants). Questionnement sur les containers pour les résidences (ex. place de l'horloge), voir avec le Sictom.
- **2 Etude de faisabilité** pour produire de l'électricité à partir de panneaux photo voltaïques sur les toits des bâtiments communaux dans le cadre de l'autoconsommation, l'objectif étant de réduire la facture énergie. A envisager pour le prochain projet de bâtiment communal.
 - Etude à demander au SDEEG lors de la réfection de toitures de bâtiments (futur aménagement ateliers/garage Messines, bâtiments scolaires dans le cadre de « Renov' mon école »).
- **3 Jardins communaux** : Début 2023, deux parcelles sont disponibles. Proposition aux jardiniers de se constituer en association : réitérée sans succès lors de la dernière AG.
- **4 Cale du port** : poursuite du nettoyage par le service technique et l'entretien du bâti par l'association « Adichats ».

➤ En cours, les dernières tranches doivent être réalisées en 2023. Nettoyage régulier programmé par les ST.

- **5 Groupe « Habitat »** : dans le cadre de la dimension sociale Agenda 21, un groupe de travail est constitué avec pour mission le traitement des problèmes d'habitat indigne ou indécents.
- Mise en place du permis de louer et de la déclaration de mise en location votée en décembre 2020 avec effet à partir de juillet 2021. L'organisation pratique est réalisée (moyens humains, matériel, circuit information, documents). En 2022, 20 dossiers de demande d'autorisations locatives et 11 de déclarations ont été déposés.
- **6 Lutte contre la fracture numérique** : en complément de la mise en place du réseau très haut débit, sur l'ensemble de la Gironde, la commune propose de développer un service de soutien aux administrés en difficulté face à l'approche numérique en partenariat avec l'ADAV.
 - Un premier bilan indique une fréquentation moyenne de 2 personnes/mois à l'ADAV et 15 utilisateurs sur les 12 mois de l'année à la mairie.
 - Le groupe s'est questionné sur l'éventualité d'un service « à domicile » pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer. Pas de demandes connues à ce jour : les personnes concernées s'appuient apparemment sur leur réseau social.

II / Propositions de nouveaux projets :

- **1 Sensibilisation à la protection de l'environnement** : organisation d'une opération « Nettoyage de printemps » avec la participation des Toulonnais (associations, privés).
 - En 2022 (le 14 mai), la proposition a été de retenir le bois de Jean Blanc, bois communal, route de Landiras, Villandraut etc... Un appel a été fait auprès de plusieurs associations toulonnaises : Nadine Norguet a piloté le projet. Cette journée a permis de rassembler des toulonnais, des membres d'associations : Rapetou, Chasseurs, élus pour un « Nettoyage de printemps » des lieux ciblés.
 - Pour 2023 : Proposition de reconduire cette action. La date du samedi 10 juin est retenue (vérifier s'il n'y a pas d'autre manifestation). Nadine Norguet, Sonia Martail & Nicolas Pinaud se proposent de piloter le projet.
- **2 Recyclage** : Mise en place de la récupération de cartouches d'imprimantes & photocopieuses à la mairie & école avec l'entreprise « solidarité cartouche » ... Une opération similaire pourrait se faire pour les piles usagées (opération de récupération à articuler avec le Téléthon).
 - La convention de partenariat a été signée en septembre 2020 avec la société « Solidarité Cartouche », les bornes sont en place. Cette opération est fonctionnelle à la mairie et l'école. Un rappel pourrait être fait dans le bulletin & site internet.
- **3 Mise en valeur de la flore, de la faune des bois communaux** : Réaliser un inventaire de la faune, de la flore, de l'avifaune. Identifier les espèces d'arbres, de plantes, d'insectes. Réaliser des photos pour expositions. Mobiliser la participation du public, des enfants.
 - L'association Auringleta, qui intervient dans le cadre d'une activité Nature auprès des enfants de l'école, prévoit une activité centrée sur ce thème lors de ces animations d'ateliers périscolaires (entre Mars & Juin).
- **4 Sensibilisation des enfants à l'environnement** :
 - Dans le cadre du projet pédagogique de l'école, un projet de végétalisation de la cour maternelle est en cours d'élaboration.
 - Le projet sera finalisé en février 2023 lors de la prise de fonction du nouveau responsable des services techniques, son financement pourrait être pris sur le RAR Agenda 21 2022.
- **5 Prise en compte de la biodiversité** :
 - N. Pinaud propose un fauchage tardif des bas-côtés enherbés ainsi qu'une taille des haies respectant la nidification. Cette proposition pourrait être retenue en ce qui concerne certains bas-côtés, sur certaines portions de route tout en respectant les impératifs de sécurité routière. Une communication auprès des Toulonnais doit accompagner cette action. Une réflexion est à mener en ce qui concerne les haies. Demander au SIVOM si certains passages peuvent être décalés fin avril, début mai. Haie des tennis : voir ESAT.

- Autres propositions

- Proposition d'éditer le bulletin municipal en version numérique, tout en gardant la version imprimée pour les personnes qui le souhaiteraient (autocollant sur la boîte aux lettres).
- Economies d'eau :
 - récupération de l'eau traitée en sortie du centre de traitement des eaux pour une utilisation type arrosage : voir avec le SIAFLT.
 - récupérateurs d'eau pour les bâtiments communaux : étude à réaliser selon faisabilité, locaux, utilisation...
 - refaire une action d'aide au financement de récupérateurs d'eau pour les particuliers
 - Diminution des ordures ménagères :
 - Poules pour diminuer le volume d'ordures ménagères : aide au financement, lien avec des entreprises qui ont des poules de réforme, initiation, formation...
 - Changement climatique :
 - Le bon usage des volets, de l'aération... Sensibilisation aux systèmes de ventilation (VMC) : lien avec la possibilité d'une conférence, d'un article et bandeau sur le site de la mairie.
 - Conseils d'économies d'énergie
 - Rubriques dans le Toulenn info : le conseil du mois (jardinage, énergies, recettes...)
 - Communication :
 - Savoir-faire et faire savoir : communiquer davantage sur ce que nous faisons : ex. l'arrosage est fait à partir d'un forage.

3 > Bilan d'activité 2022 du service Urbanisme par M. FAVIER

Sur l'année 2022, 26 permis de construire ont été déposés (22 accordés) dont 7 pour des maisons individuelles et 7 pour des appartements, ainsi que 2 permis de démolir. 76 déclarations préalables ont été recensées (16 clôtures, 8 rénovations, 6 piscines, 4 vérandas et 21 demandes pour des panneaux solaires. Ce dernier point confirme une évolution récente. 71 certificats d'urbanisme ont également été délivrés dont 67 pour information avant des ventes. Avec 173 actes traités, l'année 2022 se situe donc dans la moyenne des dernières années (entre 160 et 180 actes d'urbanisme).

Mme SESE-DUVILLE interroge M. FAVIER sur la publication du PLUi sur Géoportail. Cela devrait être réalisé dans les prochaines semaines.

M. CATTANEO demande à ce qu'une attention particulière soit donnée à l'information des nouveaux pétitionnaires concernant la création ou l'aménagement des entrées charretière. M. FAVIER confirme que cette information est notée sur les certificats d'urbanisme lors de la vente des terrains.

4 > Dénomination de la Résidence de logements d'urgence au 3 bis Rue de l'église

M. le Maire rappelle aux élus la délibération du 22 janvier 2021 par laquelle la commune cédait à Gironde Habitat la parcelle cadastrée A880, d'une superficie de 1.070 m², sise au 3 bis Rue de l'église (derrière l'ADAV33, au prix de 90.000€), en vue de la création de logements sociaux et d'urgence.

Ce projet portait sur la construction de 7 logements individuels et de 8 places de stationnement en milieu de parcelle. 3 logements bénéficieraient d'un financement en P.L.U.S (prêt locatif à usage social) et 4 autres en financement P.L.A.I (prêt locatif aidé d'intégration). Ce projet a reçu l'agrément du Conseil Départemental le 31 décembre 2021. Gironde Habitat a proposé de dénommer cette future opération « Résidence de l'Arche », ce qui a été approuvé par l'équipe municipale.

IV : QUESTIONS DIVERSES

M. CATTANEO informe de la réactualisation du devis de rénovation des trottoirs de la rue des Pins Fracs, notamment pour l'enfouissement des réseaux (France Telecom et éclairage public) sur la 1^{ère} partie située entre la RD1113 et la Rue du Château d'eau (70 000 € environ). La basse tension est prise en charge en totalité par le SDEEG.

Mme NORQUET informe que suite à la réunion avec le CRD, des positionnements provisoires d'écluses (2 axiales et 1 unilatérale) seront testés début avril sur la Route de Landiras, sur une durée de 3 mois renouvelable. Des baliroads et panneaux signalisation sont à prévoir pour leur mise en œuvre, en secteur limité à 30 km/h. Pour M. le Maire, le provisoire peut devenir du définitif dans l'attente que le CRD refasse le revêtement de la chaussée. La fluidité du trafic sera vérifiée ainsi que le ralentissement de la circulation. A cette fin, de nouvelles mesures de vitesse seront sollicitées auprès du CRD. Une information sera relayée auprès des riverains.

Mme SESE-DUVILLE relate de manière succincte les informations reçues lors du webinaire dédié au

« Fonds Vert (subventions pour projets) ». La documentation sera bientôt disponible.

Elle estime qu'il est nécessaire de créer une clôture le long des places de stationnement nouvellement engazonnées au Chemin des Menjots, afin de limiter de risque de chute. A étudier en commission des travaux.

M. BERRON questionne sur l'enlèvement des branches déposées en bord de route lors des opérations d'élagage d'EDF. M. CATTANEO précise que, selon la loi, le propriétaire doit les récupérer et les évacuer. Cela devenant gênant notamment le long de la RD1113, le CRD sera sollicité.

M. BALADE indique que le ramassage des bacs jaunes donne de bons résultats : l'objectif de pesée est presque atteint sur les 3 premiers ramassages. Encore un peu d'effort pour le tri sélectif afin d'atteindre les 60 kg. Toutefois, il reste encore 200 bacs à distribuer. Une relance sera faite. M. LAMARQUE souhaite disposer également de statistiques liées à la baisse de la collecte des déchets ménagers. D'autre part, les bacs noirs distribués dans la CdC ont permis de récupérer 250.000 €, avec l'identification de foyers non déclarés au service. Mme SESE-DUVILLE propose de solliciter notre policier municipal aux fins de distribution de mot de relance, le surlendemain, pour les gens qui n'ont pas rentré leurs poubelles. Mme MARTAIL fait remarquer que suite à l'enlèvement des PAV de l'avenue St Julien, la plateforme n'a pas été nettoyée et donc n'incite pas à la propreté.

M. BOUCAU indique que lors de la réunion à la CdC sur l'habitat indigne, de nouveaux formulaires plus complets ont été présentés concernant les autorisations de mise en location. Ces nouveaux outils élaborés, dont une nouvelle grille d'observations plus complète, seront bientôt testés. Il invite les collègues élus à se renseigner auprès de lui sur leur mise en œuvre. - Il informe que le cross de l'USEP aura lieu les 3 et 4 avril prochain, pour accueillir les 30 classes inscrites.

M. FAVIER informe que la commission urbanisme se réunira le 2 mars. Il indique notamment qu'un permis de construire pour des bâtiments commerciaux a été accordé à Espaces Batteries (RD1113). Suite à l'expertise de l'assurance, la maison brûlée face à la Mairie devra être reconstruite. Enfin, une riveraine de la Route du Château Respide s'interroge sur l'arrachage des vignes.

Les prochains conseils municipaux auront lieu les vendredi 17 mars et 7 avril 2023 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le Maire,

La Secrétaire,